

# *Compte rendu*

## *Séance du 5 mars 2018*

L'an deux mil dix-huit et le cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 27/02/2018*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 27/02/2018*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - MORIN Daniel - LE MAINTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle — THOMÉ Valérie - COJEAN François – LE VERGE Stéphane - Valérie LE CLEZIO - Sandra SHEWARD- KAMINSKI Philippe

Absents excusés Michelle OLLITRAULT donne pouvoir à Alain GUILLAUME

NOGUES Loïc donne pouvoir à Valérie THOME

Nolwenn CHEREL

Daniel PETIOT

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

### **1- Remplacement de Mme GLOUX, conseillère démissionnaire**

Madame Ingrid GLOUX ayant démissionné du Conseil municipal, Mr le Maire a sollicité Mme Sabine GUICHETEAU, suivante dans la liste, qui a répondu ne pas vouloir y siéger. Mr Christian BAUCHET interrogé à son tour a également exprimé son refus de siéger. Mr le Maire a ensuite écrit à Mme Sylvie QUEMERE, qui a décidé de ne pas siéger. En conséquence, Mr Le Maire a écrit à Mr KAMINSKI, le 29 décembre 2017 et l'a convoqué à la réunion du 22 janvier 2018 à laquelle il ne s'était pas présenté. Mr KAMINSKI a été dûment convoqué à la présente réunion. Présent, Mr Le Maire et l'assemblée lui souhaite la bienvenue et constatent l'installation du nouveau conseil.

### **2- Restauration de zones humides, entre l'Oust et l'étang :**

La DREAL a confirmé son intérêt pour la restauration d'une zone humide actuellement remblayée et située entre l'étang des sources et l'OUST. Tous les travaux sont à la charge de l'ETAT y compris la restauration des aires ou voiries qui seraient endommagées par le déblai de plus de 3 500 M3 de matériaux. Des aménagements pour la découverte de cette zone humide restaurée sont prévus, notamment autour de la mare, ainsi qu'un budget de 10 000 Euros pour la fourniture et l'installation d'équipements ou jeux choisis par la commune. Mr Le Maire donne lecture du projet de convention entre l'Etat et la commune de St Caradec.

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Mr Le Maire à la signer.

Mr Le Maire Propose de créer une commission de travail pour examiner les équipements, les jeux et le mobilier à installer. Se réuniront le samedi 17 mars 2018 à 9 h au Relais Rando : Alain GUILLAUME, Philippe ANDRE, Daniel MORIN, Michelle OLLITRAULT, François COJEAN, Valérie THOME , Philippe KAMINSKI, Loic NOGUES.

### **3- Vote des subventions et participations 2018**

La commission vie associative s'est réunie samedi 3 Mars pour examiner les dossiers de demandes et Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les propositions de la commission rassemblées dans le tableau présenté en séance.

#### **Vote participations et subventions 2018**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Prestation (*imputation 611*)

SACPA (prestation) 962,70 €

- **Subventions :**

CCAS (*Imputation 657362*): 20.000,00 €

Association foncière (*Imputation 65738*): 0,00 €

(*Imputation 6574*):

USC 2.400,00 €

O.C.C.E. Asso. Enfants Ecole Publique 400,00 €

Asso Parents d'Elèves Ecole Publique 400,00 €

Asso Parents d'Elèves Ecole Privée 400,00 €

Anciens Combattants (FNACA/39-45) 250,00 €

Amicale des sapeurs-pompier 400,00 €

Société de Chasse 400,00 €

Saint-Caradec Sports Loisirs (ASCSL) 400,00 €

Club de Kerjoie 400,00 €

Comité Fleurissement 400,00 €

Amuse de l'Hilvern 900,00 €

La Ronde des Artistes 1.200,00 €

Breizh Passion 22 0,00 € (*report de la décision*)

Triangle d'UZEL (Transport car) 1.000,00 €

Restaurant du Cœur 150.00 €

Alcool Assistance (La Croix d'or) 150.00 €

Association « Rayon de Soleil » 80,00 €

ADPC (Association Départementale de Protection Civile) 57,70 €

ADMR 200,00 €

Rondes des Vallées (demandes de présentation des comptes)

Association HEMERA (Soins Palliatifs) 100,00 €

Association Jules 50,00 €

France ADOT 22 (Dons d'Organes) 75,00 €

ADAPEI NOUELLES 80,00 €

Lutte contre le Cancer (Centre Eugène Marquis) 150,00 €

Rêve de clown 50,00 €

### **Participations**

. CNAS (imputation 6554) 3.515,75 €

*Imputation 6574*

. Centre de loisirs TREVE - SAINT-CARADEC (sur facture) 5.676,20 €

. Car centre de loisirs SAINT-CARADEC - TREVE (sur facture) 2.000,00 €

. Asso. des Maires de France 400,94 €

. A.S.C.R.L. (Culturel, Sport) 6.248,00 €

(Soit 1.370 € culturel, 4.878 € sport)

. Scout et guides de France 50,00 €

. ADAC 474,40 €

. Comice Agricole 266,64 €

- (imputation 6574) :

#### **Ecole Ste Thérèse**

*Contrat d'Association = rencontre avec les membres de l'OGEC programmée le 14 mars prochain), vote lors de la prochaine réunion*

*45 € x 52 enfants = 2.340,00 €*

*Intervenant ASCRL : 2.315,45 €*

Ecole Publique d'Hilvern

*45 € x 65 enfants : 2.600,00€*

*Intervenant ASCRL : 2.621,26 € 5.221,26 €*

- *(imputation 6574) :*

. Chambre des Métiers - Ploufragan (4 Elèves) 100,00 €

. Participation transport scolaire

Collèges + Lycées 2.400,00 €

- *(imputation 6228) :*

Entrées piscine

pour les écoles de Saint-Caradec 2.000,00 €

- *(imputation 6247) :*

Transport en car sorties culturelles

pour les 2 écoles de Saint-Caradec (sur facture) 600,00 €

#### **4- Maison de l'église :**

Mr Le Maire rappelle les travaux à réaliser : démolition de la cheminée, réfection toiture, enduits, démolition mur arrière.

Trois corps de métier sont concernés pour lesquels le cabinet GENDA a réalisé les dossiers descriptifs des travaux à réaliser. Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, donne mandat à Mr le Maire pour lancer les appels d'offre des lots « couverture », « charpente » et « gros-œuvre-

maçonnerie » et à organiser avec la commission d'appels d'offre la sélection des entreprises qui seront retenues.

## **5- NPP : logements locatifs**

Le projet du cabinet KLM présentait l'opportunité, que nous avons saisie et faite chiffrer à 76 400 euros, de réaliser deux logements locatifs de type T2 à un prix extrêmement intéressant du fait de la structure qui va être réalisée.

Sur proposition du service urbanisme et habitat de Loudéac Communauté ces logements pourraient être financés comme suit :

Plan de financement prévisionnel pour 1 logement PLAI-O et 1 logement PLUS

NB, dans le cas d'une option à deux formules « PLUS », sans « PLAI-O », l'aide serait de 10 500 euros au lieu de 17 785 euros.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le plan de financement suivant :

1 logement PLAI-O et 1 logement PLUS et autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

## **6- Demande de local pour permanences d'un chiropracteur.**

Suite à un récent contact, Mr le Maire a proposé à Mme Solenne BRULE, chiropracteur diplômée installée à TADEN (22), et qui recherchait un emplacement en Centre Bretagne pour une permanence 1 jour par semaine, de s'installer à Saint Caradec. La visite de la salle de la poste, où avait débuté le Dr GHAZOUANI, lui est apparue intéressante et elle nous a confirmé son intérêt pour s'installer un jour par semaine à Saint Caradec, le vendredi.

Mr Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, et ne prendra pas part au vote, Mme BRULE, étant une parente.

Mr Philippe ANDRE, 1<sup>er</sup> adjoint, précise les termes du projet de convention. Mme BRULE exercerait le vendredi de 9h à 20h. Proposition de fixer le montant de la location à 50 euros par mois (chauffage et électricité compris).

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte les termes de cette convention et autorise Mr Le Maire à la signer.

Il est noté que ce local devra être tenu propre suite aux éventuelles occupations par les associations, un état des lieux va être réalisé pour vérifier le bon fonctionnement des chauffages, procéder au nettoyage du local et à l'équipement en tables.

## **7- Travaux en cours :**

- Bâtiments =

Eglise : La nouvelle chaudière a été mise en service par Emmanuel JOSSELIN, les travaux de peinture par l'entreprise LERAY sont engagés pour une durée d'environ 5 semaines. Les membres de la paroisse ont pris en charge le nettoyage et le traitement des bancs ainsi que l'application de 2 couches de vernis, les fournitures sont réglées par la commune.

Pharmacie : les travaux avancent bien, au rez de chaussée reste à faire la peinture et le sol, à l'étage, la peinture et les tapisseries sont en cours et sont réalisées par les services techniques.

Point jeunes : Remise en état du faux-plafond pour 894 € TTC. Le responsable de ces dégâts doit faire une déclaration auprès de son assureur.

- Voirie = en raison des congés, les travaux sont stoppés.

**8 - Installation classée :** demande présentée par la SCA LE BIHAN-GLOUX pour la création d'une unité de méthanisation avec injection de la matière organique de l'élevage porcin ainsi que des élevages de la SARL St Marcel, SCEA du Point du Jour et SCEA de la Touche, la construction de silos, de 2 cuves de méthanisation, d'une fosse de prémélange et d'un épurateur.

Par 12 voix pour et 1 abstention, l'assemblée délibérante, émet un avis favorable à ce projet

## **9- Enquête publique du projet de mise à 2x2 voies de la RN 164** Par

A l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable sur le dossier qui sera soumis à l'enquête publique du projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 164 au niveau de Mûr de Bretagne.

L'assemblée souhaite qu'une cohérence dans l'affectation des parcelles agricoles soit respectée.

## **10 - Projet de vente de 2 lots à un seul propriétaire (hors lotissement) et projet de vente de la maison de la gare (Mr et Mme BASQUAISE)**

Le projet de vente de 2 lots à un seul propriétaire (hors lotissement) est devenu sans objet suite au désistement de Mr et Mme BASQUAISE, par ailleurs locataires et acquéreurs potentiels de la maison de la gare. Pour mémoire, ils avaient signé un compromis de vente de la maison de la gare au prix de 89 000 euros mais leur achat était sans cesse reporté à cause d'un financement sur fonds propres qui dépendait de la vente d'un bien leur appartenant par ailleurs. Mr et Mme BASQUAISE ont décidé de ne pas donner suite à l'achat de la maison.

Le Conseil municipal prend acte de ce désistement et, à l'unanimité, décide, la remise en vente de cette maison qui sera libre à compter du mois d'Août, au même prix.

## **11- Vente d'une parcelle communale (prairie du Moulin)**

En vue de prolonger la voie de contournement du bourg en direction du cimetière, la municipalité avait fait l'acquisition à Mme M. OLLITRAULT d'une parcelle de 4ha sur les rives de l'Oust, près du pont du moulin. Du fait de l'antériorité, découverte tardivement, d'un droit de préemption sur cette parcelle au profit de Mr et Mme LEJEUNE, il avait été entendu avec eux que la commune leur rétrocéderait le reste de la parcelle une fois les travaux engagés et au plus tard dans un délai de 8 années après la signature de l'acte (6 octobre 2012), au prix qu'elle l'avait acquise. Au vu des enjeux de cette opération de voirie au regard de la réglementation des zones humides et du coût prévisionnel des travaux estimés à près de 400 000 euros, le Conseil municipal est invité à réfléchir au devenir du projet initial. Ce point sera abordé et tranché lors d'un prochain conseil.

## **12- Préparation du centenaire de l'armistice de 1918, le 11 novembre**

Mr COJEAN propose à l'assemblée de monter une exposition et de créer un groupe de travail.

Mr Le Maire souligne le caractère exceptionnel et l'importance des cérémonies du souvenir de l'armistice 14/18

### **13- Questions diverses**

Modification de l'heure des réunions de Conseil Municipal, elles débuteront désormais à 20h.

Dates à retenir :

- Réunion commission finances le lundi 19 mars à 18h
- Conseil Municipal : Réunion le jeudi 29 mars avec 14h réunion du Conseil Municipal et 16 h vote du budget en présence de Mme CAPRA, nouvelle percepteur.